

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 31 mars 2016**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 40 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, BRUMPTER Nadine, LETZ Lucienne, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, LEMMEL Marie-Claude, BLUCHER Christine, PEREZ Madeleine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, HERRMANN Marc, SCHOENHENTZ Frédéric, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, HUBER Luc, JACOB André, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, NONNENMACHER Jean-Jacques, NORTH Alain, ESSLINGER Bernard.

Madame ROTH Sandrine a donné procuration à Madame ROHFRIETSCH Anne-Marie pour voter en son nom.

Madame JACOB Chantal a donné procuration à Monsieur HABER Alain pour voter en son nom.

Madame MARQUES Virginie a donné procuration à Monsieur WASERMAN Sylvain pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre

Madame HOFMANN Marylène.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 20 février 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 février 2016.

2. Comptes administratifs – Année 2015

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les différents comptes administratifs de l'année 2015 qui s'établissent comme ci-après :

▪ **Budget Principal**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 837 232,45 €	9 529 850,89 €
Dépenses	7 696 713,07 €	11 988 266,64 €
Excédent / Déficit	4 140 519,38 €	- 2 458 415,75 €
Excédent global de clôture		1 682 103,63 €

▪ **Budget annexe des Déchets Ménagers**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 663 683,34 €	952 619,63 €
Dépenses	2 388 688,57 €	95 618,31 €
Excédent / Déficit	1 274 994,77 €	857 001,32 €
Excédent global de clôture	2 131 996,09 €	

▪ **Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	434 046,78 €	41 744,44 €
Dépenses	395 204,27 €	13 705,01 €
Excédent / Déficit	38 842,51 €	28 039,43 €
Excédent global de clôture	66 881,94 €	

Sous la présidence de Monsieur Sylvain WASERMAN, 1^{er} Vice-Président, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** les comptes administratifs ainsi présentés.

3. Comptes de gestion – Année 2015

Le Conseil Communautaire, vu la concordance de la comptabilité de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de la Trésorerie de Truchtersheim, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion de l'année 2015 des différents budgets.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2015

Monsieur le Président **propose d'affecter** les résultats de l'année 2015 des différents comptes administratifs comme suit :

▪ **Budget Principal**

Excédent de fonctionnement	Affectation	
4 140 519,38 €	Cpte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 682 103,63 €
	Cpte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	2 458 415,75 €
Déficit d'investissement	Affectation	
2 458 415,75 €	Cpte 001 – Résultat d'investissement reporté	2 458 415,75 €

▪ **Budget annexe des Déchets Ménagers**

Excédent de fonctionnement	Affectation	
1 274 994,77 €	Cpte 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 274 994,77 €

Excédent d'investissement	Affectation	
857 001,32 €	Cpte 001 - Résultat d'investissement reporté	857 001,32 €

▪ **Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

Excédent de fonctionnement	Affectation	
38 842,51 €	Cpte 002 - Résultat de fonctionnement reporté	38 842,51 €

Excédent d'investissement	Affectation	
28 039,43 €	Cpte 001 - Résultat d'investissement reporté	28 039,43 €

5. Budget primitif – Année 2016

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire un projet de budget primitif pour l'année 2016. Ce projet concerne le budget principal et les budgets annexes (Déchets ménagers et Ecole de musique).

▪ **Budget Principal**

Monsieur le Président présente chapitre par chapitre les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 11 237 335,34 €.**

Compte tenu de recettes très légèrement en baisse (- 0,15 %), notamment en raison de la baisse significative des dotations de l'Etat et de dépenses de fonctionnement en augmentation (+5,39 %), le projet de budget permet de dégager un **virement à l'investissement de 2 960 000 €.**

Le Président présente ensuite **la section d'investissement qui s'équilibre à 9 566 224,14 €.**

La construction de l'atelier technique intercommunal (1 400 000 €), l'extension de l'ALSH Maxi-Mômes à Truchtersheim (950 000 €) et la création du Pôle culturel et touristique (870 000 €) constituent les principaux investissements de l'année. Cette année sera également marquée par le début des réflexions concernant la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme intercommunal (400 000 €) et le lancement des aménagements du Schéma numérique (SDTAN - 500 000 €).

Pour pouvoir financer l'ensemble de ces projets et surtout faire face à la baisse très significative des dotations de l'Etat (près de 350 000 € en 2016), le Président propose de procéder à une hausse de 3 % des taux des taxes ménages. Ainsi, le Président propose de fixer les taux des 4 taxes locales pour l'année 2016 comme suit :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 23,00%
- Taxe d'Habitation : 13,62%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,12%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 11,95%

Compte tenu des bases fiscales prévisionnelles, le produit fiscal attendu des 4 taxes locales est ainsi de 7 501 000,00 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2016 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il **décide** également **de fixer** les taux des 4 taxes locales comme indiqués ci-dessus.

▪ **Budget annexe des Déchets Ménagers**

La proposition de budget primitif 2016 pour le service des déchets ménagers s'établit comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre à 3 898 944,77 €
- La section d'investissement s'équilibre à 1 221 375,32 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2016 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

▪ **Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

La proposition de budget primitif 2016 pour le service de l'Ecole de Musique s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 455 257,16 €
- La section d'investissement s'équilibre à 34 939,43 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2016 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

6. Attribution de compensation

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer à 1.138.201,00 € l'enveloppe globale d'attribution de compensation destinée aux communes membres.
- Cette attribution se répartit comme suit :

COMMUNES	Montant de l'Attribution de compensation
BERSTETT	21 801,00 €
DINGSHEIM	56 370,00 €
DOSENHEIM/KOCHERSBERG	11 631,00 €
DURNINGEN	9 334,00 €

FESSENHEIM LE BAS	2 891,00 €
FURDENHEIM	65 813,00 €
GOUGENHEIM	9 204,00 €
GRIESHEIM/SOUFFEL	52 716,00 €
HANDSCHUHEIM	19 126,00 €
HURTIGHEIM	25 766,00 €
ITTENHEIM	179 097,00 €
KIENHEIM	6 847,00 €
KUTTOLSHEIM	45 059,00 €
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	33 158,00 €
PFULGRIESHEIM	67 827,00 €
QUATZENHEIM	46 510,00 €
ROHR	14 435,00 €
SCHNERSHEIM	35 558,00 €
STUTZHEIM-OFFENHEIM	71 483,00 €
TRUCHTERSHEIM	246 986,00 €
WILLGOTTHEIM	82 704,00 €
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	1 135,00 €
WIWERSHEIM	32 750,00 €
TOTAL	1 138 201,00 €

7. Exécution du budget primitif 2016

Après avoir adopté les budgets primitifs de l'année 2016 (budget principal et budgets annexes), le Conseil Communautaire **charge** le Président de l'exécution des budgets en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et **l'autorise à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre.

8. Subventions

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide d'attribuer** les subventions suivantes :

Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
Politique d'aide aux familles pour l'accès aux micro-crèches	20 000,00
Crèche Au Pays des Lutins à Schnersheim	27 000,00
Crèche Au Pays des Lutins à Schnersheim (subvention except.)	300,00
Crèche La Clé des Champs à Truchtersheim	60 000,00
ALSH Les Champs d'Escale à Stutzheim-Offenheim	81 599,87
Association des Amis de l'Ecole de Musique du Kochersberg (Festival de musique)	12 000,00
ABRAPA : soutien au service de portage de repas	8 000,00

Coopérative du collège de Pfulgiesheim	1 952,00
Coopérative du collège de Truchtersheim	2 712,00
Mathématiques sans frontières	610,00
Ecole de Danse populaire alsacienne	4 000,00
Ecole de Musique Trois Chapelles	4 200,00
GEM Les Châteaux	40 € / trim. / enfant
Bibliothèque de Berstett	250,00
Bibliothèque de Dingsheim	250,00
Bibliothèque de Kuttolsheim	250,00
Club Vosgien du Kochersberg	500,00
Association Quatz'Trotters : Trail du Kochersberg	750,00
Association 4L Trophy	200,00
Association Tam Tam Kochersberg : festival de musique La Grange	10 000,00
ABRAPA : soutien aux actions d'animations auprès des personnes âgées du territoire	3 000,00
Aide au sport de haut niveau	10 000,00

9. Contribution financière au Fonds de solidarité pour le logement

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide** d'accorder pour l'année 2016 une participation financière de 200,-€ pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement qui entre dans le cadre des compétences en matière d'action sociale du Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Président **est autorisé à signer** la convention à intervenir.

10. Etat du personnel au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Président présente l'état du personnel de la Communauté de Communes du Kochersberg au 1^{er} janvier 2016. Les membres du Conseil Communautaire **adoptent à l'unanimité**, le tableau des effectifs comme suit :

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet
<u>Filière administrative</u>		<u>11</u>	<u>11</u>	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	

Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	3	
<u>Filière technique</u>		<u>5</u>	<u>5</u>	<u>1</u>
Ingénieur	A	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	
<u>Filière animation</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
<u>Filière culturelle</u>		<u>8</u>	<u>8</u>	
Bibliothécaire	A	1	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	3	3	
TOTAL GENERAL		25	25	1

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps partiel
<u>Filière administrative</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Attaché principal	A	1	1	
<u>Filière technique</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	
<u>Filière culturelle</u>		<u>27</u>	<u>27</u>	<u>27</u>
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	27	27	27
TOTAL GENERAL		30	30	27

ETAT DU PERSONNEL EN CONTRATS DE DROIT PRIVE

Emplois	Contrat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<u>Administration générale</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Adjoint administratif	CAE-CUI	1	1	35/35 ^{ème}
<u>Service technique</u>		<u>3</u>	<u>3</u>	

Agent d'entretien	CAE-CUI	2	2	35/35 ^{ème}
Ouvrier technique	CAE-CUI	1	1	35/35 ^{ème}
TOTAL GENERAL		4	4	

11.Fonds de solidarité

Sur proposition de la Commission du Fonds de solidarité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'allouer** les fonds de concours répertoriés ci-dessous aux communes concernées pour la réalisation de leur projet :

Commune	Nature du projet aidé	Coût H.T.	Montant du fonds de concours
FESSENHEIM-LE-BAS	Transformation de bâtiments remarquables en salle paroissiale et atelier-relais	299 200,00 €	10 000,00 €
HANDSCHUHEIM	Travaux de réhabilitation, de mise aux normes et d'accessibilité de l'Eglise	154 926,22 €	20 000,00 €
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	Aménagement d'un colombarium au cimetière	25 751,22 €	7 725,36 €
MONTANT TOTAL DES FONDS DE CONCOURS			37 725,36 €

12.Petit patrimoine

Sur proposition de la Commission Petit Patrimoine, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'attribuer** les subventions suivantes pour les travaux de réfection et de mise en valeur du Petit Patrimoine :

Commune	Monument concerné	Coût H.T.	Subvention accordée
GRIESHEIM/SOUFFEL	Restauration du mur du cimetière de l'Eglise St-Pancrace	6 197,00 €	1 859,10 €
DURNINGEN	Restauration du mur d'enceinte de l'Eglise	12 358,32 €	3 707,50 €
TOTAL		18 555,32 €	5 566,60 €

13.Acquisition de deux compacteurs mobiles pour bennes à ordures ménagères pour les déchetteries intercommunales

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'il avait été décidé de procéder à l'acquisition de compacteurs pour bennes à ordures ménagères pour les deux déchetteries intercommunales, l'objectif étant de réaliser des économies substantielles sur les coûts de fonctionnement des déchetteries en réduisant drastiquement les rotations de bennes grâce au compactage des déchets.

Au terme d'un appel d'offres mené au début de cette année, plusieurs offres sont ainsi parvenues et ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres :

Nom de l'entreprise	Modèle de compacteur	Montant HT
PACKMAT SYSTEM	Packmat PK404C	176 327,56 €
PACKMAT SYSTEM	Packmat PK421 (offre variante)	208 081,84 €
COMDEC PAAL	Husmann GT 1750-M	208 890,00 €
SOLEN	Bergmann Jumbo VI	188 780,00 €

La Commission d'Appel d'Offres, après analyse des éléments techniques et financiers des offres, a retenu l'offre la mieux-disante, à savoir l'offre de base de l'entreprise PACKMAT SYSTEM.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et **autorise** le Président à **signer** le marché d'acquisition de deux compacteurs avec l'entreprise PACKMAT SYSTEM pour un montant de 176 327,56 € H.T.

14.Prestation de mise à disposition d'une machine de désherbage mécanique

Le Président rappelle aux membres du Conseil que dans le contexte de la mise en œuvre progressive du « Zéro phyto » dans nos communes, il avait été décidé de faire l'acquisition d'une machine de désherbage mécanique.

Pour réaliser le désherbage des voies communales, le Conseil Communautaire avait décidé d'assurer pour le compte des communes membres une prestation complète de mise à disposition de la machine, du personnel et de l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de la mission.

Il avait par ailleurs été convenu que cette prestation de service serait facturée aux communes sur la base d'un coût/horaire, ce coût/horaire étant calculé à partir des dépenses occasionnées pour la réalisation de ce service.

Compte tenu du budget alloué à ce service, le Président propose de fixer le montant de la prestation qui sera facturé aux communes membres à 50 € / heure.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la proposition du Président et **décide de fixer** le coût de la prestation de désherbage des voies à 50 € / heure.

15.Travaux de construction d'un atelier technique intercommunal : avenant au lot n° 2 – Gros-Œuvre

Dans le cadre des travaux de construction d'un atelier technique intercommunal à Truchtersheim, Monsieur le Président informe les membres du Conseil que des travaux complémentaires sont nécessaires pour le lot n° 2 – Gros-Œuvre.

En effet, le début des travaux a mis à jour que le bâtiment existant n'était pas réalisé avec des fondations assez profondes pour être hors-gel. Ainsi, des reprises en sous-œuvre des fondations sous-poteaux doivent être réalisées, ainsi que le sciage d'un mur de soutènement. Le montant des travaux supplémentaires s'élève ainsi à 13 570,22 € H.T., soit une augmentation de 3,14 % par rapport au montant du marché initial.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la réalisation de ces travaux supplémentaires et **autorise** le Président à **signer** l'avenant à intervenir.

16.Travaux de construction d'un atelier technique intercommunal : avenant au lot n° 6 – Menuiseries extérieures

Le Président informe les membres du Conseil que l'entreprise WEHR MIROITERIE, titulaire du lot n° 6 – Menuiseries extérieures du chantier de construction d'un atelier technique intercommunal à Truchtersheim, a fusionné avec deux autres entreprises pour devenir l'entreprise SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS NORD EST, ayant son siège social à Duttlenheim (67129), Rue Denis Papin.

Le marché du lot n° 6 – Menuiseries est donc transféré à la nouvelle société SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS NORD EST.

Ce transfert de contrat doit ainsi faire l'objet d'un avenant. Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à signer** l'avenant à intervenir.

Le Président,
Justin VOGEL